

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 44

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Le Maire

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : FINANCES – Exercice 2018 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Budget supplémentaire (décision modificative n°2).

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2018 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, il est proposé une décision modificative n°2 qui s'équilibre globalement à 200 K€ en dépenses et en recettes.

Concernant les fêtes traditionnelles, il convient d'inscrire un complément de crédit de 60 K€ au titre des dépenses de fonctionnement (les crédits déjà ouverts s'élevant à 3,025 M€). Cela correspond, en particulier, aux mesures complémentaires prises en matière de sécurité et de gardiennage afin d'améliorer les dispositifs de barrièrage situés aux entrées du périmètre clos et de contrôle des piétons. Par ailleurs, il s'est avéré que les ventes de Pass Fêtes réalisées par les différents mandataires (offices de tourisme, tabacs-presse et campings) ont dépassé les prévisions de commercialisation par ce canal, entraînant de fait une augmentation du poste relatif aux rémunérations versées en contrepartie de cette prestation.

Parallèlement, cette décision modificative constate les évolutions liées aux recettes de fonctionnement. Ainsi, un montant supplémentaire de 589 K€ peut être inscrit au titre de la vente des bracelets Pass Fêtes pour actualiser la prévision budgétaire par rapport aux ventes effectivement réalisées, qui s'élèvent à 1 339 K€. Dans le même temps, les crédits relatifs aux autres recettes (redevances d'occupation du domaine public, courses de vaches, reversement Ecocup) font l'objet d'un ajustement à la baisse pour un montant cumulé de 59 K€.

Il peut être souligné que le gain financier résultant de l'institution d'un droit d'entrée aux Fêtes est estimé à 739 K€, permettant de ramener le coût net des Fêtes à 1,073 M€ pour l'édition 2018, au lieu de 1,812 M€ à modalités d'organisation inchangées. De ce fait, la prévision relative à la subvention d'équilibre du budget principal est réduite de 470 K€ pour l'activité fêtes traditionnelles (la prévision initiale étant de 1,55 M€).

Pour la temporada, des crédits complémentaires sont inscrits en dépenses à hauteur de 140 K€ (les crédits déjà ouverts s'élevant à 1,3 M€) : 84 K€ pour les charges à caractère général (notamment organisation du Campo de feria et frais de sécurité) ; 24 K€ pour les charges de personnel pour la prise en charge des cotisations sociales des professionnels taurins ; 31 K€ en charges exceptionnelles au titre d'écritures de régularisation.

De la même manière, les recettes sont ajustées en fonction de leur réalisation, tant pour la billetterie que pour les produits annexes (partenariat et redevances d'occupation du domaine public). L'équilibre budgétaire de cette activité est assuré par un financement du budget principal, évalué à 127 K€ pour la temporada 2018.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°2 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne